

Le conseil municipal de Loir-en-Vallée s'est réuni le 22 juin. Après qu'André Monnin eut procédé au tirage au sort de la liste des personnes pouvant être appelées à siéger au prochain jury d'assises, l'assemblée a examiné les différents points à l'ordre du jour, parmi lesquels figuraient notamment l'instauration de la politique de protection des données personnelles des citoyens, le point sur les dossiers susceptibles de bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dont celui de la réhabilitation éventuelle de l'ancien presbytère de Ruillé qui pourrait être transformé en logements mis à la disposition de personnes extérieures résidant temporairement à Loir-en-Vallée ; ce pourrait être le cas des élèves de l'École du numérique qui devrait être installée dans les locaux communautaires de l'Aurière.

Le conseil a ensuite abordé les questions d'environnement telles que « la voie verte », utilisant le site de l'ancienne voie ferrée reliant Bessé-sur-Braye à Montval ; la création de cette liaison répondrait à un double objectif, à la fois touristique et local ; elle permettrait à tous de parcourir ce trajet en toute sécurité et en ligne droite.

De nombreux habitants souhaiteraient que la municipalité prenne position sur l'installation des compteurs « Linky » qui constitueraient, selon certaines sources, un facteur d'intrusion dans la vie privée et qui occasionnerait un surcoût à leurs détenteurs.

Galiène Cohu a rappelé que ces nouveaux compteurs étaient mis en place en application d'une directive européenne transposée en droit français, qu'ils appartiennent au conseil départemental de la Sarthe et qu'enfin les municipalités n'ont aucune compétence quant à leur installation ; il appartient donc à chaque propriétaire de prendre ses responsabilités.

Le maire a également insisté sur l'importance du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui décidera de l'avenir du territoire « *tout se tient et tout est important* » ; une réunion d'information aura lieu le 9 juillet à la salle des fêtes.

La culture et le tourisme ont fait l'objet des dernières décisions. Après un point sur les diverses manifestations de l'été, parmi lesquelles l'ouverture de la Biennale d'art, le 1^{er} juillet, a été voté l'octroi d'une subvention de 500 € au « Rallye Cœur de France » qui passera par La Chapelle-Gaugain et Lavenay et une autre de 100€ au « Festival Rural Sonic » (anciennement « Ondes Positives ») .

Loir-en-Vallée posera enfin sa candidature aux manifestations du Pays , « Malice au Pays » et « Festiloir ».

Xavier Champion



André Monnin

Merci de partager cet article ☐